|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.15/AC.2/2023/19 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  8 mai 2023  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

**Réunion commune d’experts du Règlement annexé à l’Accord européen   
relatif au transport international des marchandises dangereuses   
par voies de navigation intérieures (ADN)   
(Comité de sécurité de l’ADN)**

**Quarante-deuxième session**

Genève, 21-25 août 2023

Point 4 b) de l’ordre du jour provisoire

**Propositions d’amendements au Règlement annexé à l’ADN :   
autres propositions**

Correction du terme « pump room »

Communication du groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

I. Introduction

1. Le groupe de travail informel des sociétés de classification ADN recommandées appelle l’attention sur le fait que, dans la version anglaise de l’ADN, on trouve plusieurs graphies pour le terme « pump room » (chambre des pompes) : « pumproom », « pump room » et « pump-room ».

2. Il serait préférable d’utiliser une seule et même graphie.

II. Proposition de correction

3. Par analogie avec le terme « engine room », il est proposé d’écrire « pump room ».

4. Dans l’ensemble de la version anglaise de l’ADN, on remplacera « pumproom » et « pump-room » par « pump room », et « pumprooms » et « pump-rooms » par « pump rooms ».

1. \* Diffusé en allemand par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR‑ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2023/19. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* A/77/6 (Sect. 20), tableau 20.6. [↑](#footnote-ref-3)